

Le 24 septembre 2024, le CPM fêtera 50 ans de défense et de promotion des droits des citoyens du Québec à recevoir des soins et des services dignes et adéquats.

CPM EXPRESS – FÉVRIER 2024



**50^E ANNIVERSAIRE DU CPM
LE 24 SEPTEMBRE 2024
À MONTRÉAL !**

INSCRIVEZ-VOUS RAPIDEMENT ! LES PLACES SONT LIMITÉES !

Une initiative de la Fondation Claude-Brunet *Foundation*

Événement propulsé par TACT intelligence-conseil

- Hôtel Courtyard / Montréal Centre-ville
 - 380 boul. René-Lévesque Ouest, Montréal (Québec) H2Z 0A6
- Animatrice : Mme Isabelle Maréchal, animatrice, comédienne, productrice
- Présence de nombreuses personnalités politiques, du milieu de la santé et des affaires
- Livret sur l'œuvre de Claude Brunet et du CPM ; un exemplaire sera remis aux participant(e)s du 5 à 7
- Événement ouvert au public
- Places limitées : premiers arrivés, premiers servis !

1. Partie 1. 11 h 30 à 14 h : CONFÉRENCE-MIDI AVEC REPAS SERVI AUX TABLES

- Conférence : PL 15, l'avenir de la défense des droits des usagers
- Conférencier(ère) à confirmer
- Prix : **150 \$**

2. Partie 2. 17 h 00 à 20 h : COCKTAIL DÎNATOIRE – FORMULE 5 À 7

- Sous le signe de la fête
- Plusieurs invités d'honneur, personnalités politiques, du milieu de la santé et du milieu des affaires
- Prix : **150 \$**

Inscription aux 2 parties / Forfait de 250 \$ (rabais de 50 \$)

N.B. Le (la) président(e) de chaque comité affilié et EN RÈGLE DEPUIS LA PÉRIODE 2023-2024 ET POUR L'ANNÉE 2024-2025, est invité gracieusement à l'événement. Vous n'avez qu'à vous inscrire en mentionnant votre titre de président(e). Formulaire d'inscription en annexe.

POUR LES COMITÉS D'USAGERS ET DE RÉSIDENTS,
ORGANISMES AFFILIÉS ET MEMBRES PROTECTION SANTÉ

Au CPM, on s'occupe des droits en santé
les plus importants au monde : les vôtres!

**FORMATIONS TOUJOURS
OFFERTES AUX COMITÉS ET
ORGANISMES AFFILIÉS
(500 \$ PLUS FRAIS)**

PROJET DE LOI 15, RÉFORME DUBÉ, UN APERÇU POUR LES COMITÉS AFFILIÉS (ME PAUL BRUNET)

Un bref retour sur l'état des dispositions quant aux droits des usagers et au fonctionnement des comités d'usagers et de résidents.

LE VRAI RÔLE D'UN COMITÉ D'USAGERS OU DE RÉSIDENTS (ME PAUL BRUNET)

On décrit le rôle tel qu'inscrit dans la loi, dans le cadre de référence et dans la littérature et non celui que certains voudraient bien qu'il joue.

COMMENT MILITER AU SEIN D'UN COMITÉ D'USAGERS OU DE RÉSIDENTS (M. BENOIT RACETTE)

Rendre son travail bénévole gratifiant en réalisant une œuvre valable et qui porte, en faveur des usagers, de leurs familles ou de leurs proches.

LES PRATIQUES D'INTERVENTION DIRECTE EN CHSLD (ME PAUL BRUNET)

Se présenter, informer les autorités du rôle que le comité et ses membres entendent jouer au sein de l'établissement et auprès de l'Administration, dans le respect de la loi et de l'autorité, mais jamais avec complaisance.

POURQUOI, COMMENT, L'ALTERNATIVE DES CAMÉRAS EN CHSLD (ME PAUL BRUNET)

Une solution extrême, souvent en désespoir de cause, face à l'inaction et l'absence de suivi de demandes ou de plaintes des usagers ou de leurs familles.

FORMATION SUR L'ACCOMPAGNEMENT D'UN USAGER EN VUE DU DÉPÔT D'UNE PLAINTÉ (COMITÉ D'USAGERS) (M. BENOIT RACETTE)

LE DROIT À DEMANDER L'AIDE MÉDICALE À MOURIR (ME PAUL BRUNET)

LA CONFIDENTIALITÉ DU DOSSIER D'UN USAGER (ME PAUL BRUNET)

INFORMEZ-NOUS DES BONS COMME DES MOINS BONS COUPS DANS VOTRE MILIEU

Au CPM, on souhaite être informé des bons comme des moins bons coups que les comités et les membres vivent ou ceux dont ils sont témoins dans le réseau de la santé. Ceux-ci pourront faire l'objet d'un article dans un prochain CPM express, être partagés avec les autres collègues, en plus de pouvoir être cités lors de présences médias du CPM ou de son président (avec photo si possible, le tout au info@cpm.qc.ca).

AUTRES DOSSIERS EN COURS DE REVENDEICATION PAR LE CPM ET SUIVIS

- **Décision du Protecteur du citoyen concernant le stationnement gratuit réclamé pour les usagers en traitement en oncologie, en dialyse et en néonatalité** que des PDG de CIUSSS et CISSS refusent toujours d'accorder ; le Protecteur du citoyen a pris des mesures et a demandé au CISSS concerné d'agir en conséquence de ces 3 recommandations :

R.1 – Informer les intervenants concernés de l'unité d'insuffisance rénale des modalités du Programme transport-hébergement qui s'appliquent à leurs usagers ;

R.2 – Ajouter sur le site Internet du Centre intégré de santé et de services sociaux de Lanaudière toutes les informations utiles aux usagers portant sur le Programme transport-hébergement ;

R.3 – Ajouter sur le site Internet du Centre intégré de santé et de services sociaux de Lanaudière le document explicatif portant sur l'application de la grille tarifaire du stationnement s'adressant à tous les usagers.

Démontrer au Protecteur du citoyen que des mesures ont été prises pour atteindre cet objectif d'ici le 23 février 2024.

- Pour un système plus efficace de chèques emploi-service en soins à domicile, dont on attend encore des nouvelles de la part du ministère de la Santé ;
- Suivant une information provenant d'un comité situé sur l'île de Montréal, on demande de nous informer de toute action décidée unilatéralement par l'Administration, à savoir qu'on jumelle des CHSLD avec des hôpitaux, sans égard au lieu ou au professionnel de la santé auprès duquel le résident est déjà inscrit ou suivi ;
- Pour un réseau public de santé fort et contre les agences privées ;
- Pour des soins à domicile incluant des visites médicales.

ÉVÉNEMENTS À VENIR

- Assemblée générale annuelle du CPM en virtuel jeudi le 13 juin 2024.
- Célébrations en personne pour le 50e anniversaire de fondation du Conseil pour la protection des malades le 24 septembre 2024 (une initiative de la Fondation Claude-Brunet). On peut déjà s'inscrire.

***GARDONS-NOUS INFORMÉS !
LA MALTRAITANCE ET LES BESOINS DE NOS
USAGERS REQUIÈRENT NOS ACTIONS,
EN TOUT TEMPS !***

M E R C I E N C O R E P O U R V O T R E A P P U I !

L'équipe du Conseil pour la protection des malades

- Me Paul G. Brunet, M.A.P., avocat, président-directeur général
Président du conseil d'administration
Montréal
- M. Pierre Hurteau, Ph. D., vice-président,
Comité des résidents du CHSLD Camille-Lefebvre – **Lachine**
- Mme Micheline Boucher-Granger, trésorière
Membre cooptée – **Laval**
- Mme Ginette Boisvert, secrétaire
Comité des usagers affilié de Bécancour-Nicolet-Yamaska
Mauricie et Centre-du-Québec
- Mme Nicole Johnson, administratrice
Membre cooptée – **Gaspésie**
- Mme Marielle Raymond, administratrice
Présidente, Comité des usagers affilié
Centre hospitalier régional du Grand-Portage –
Rivière-du-Loup
- M. Daniel Pilote, administrateur
Membre coopté – **Saint-Jean-sur-Richelieu**
- Mme Seeta Ramdass, administratrice, Affiliated Users' Committee Lethbridge Layton-Mackay
Montréal
- Mme Ginette Desmarais, administratrice
Comité de résidents affilié
Hôpital et centre d'hébergement d'Youville
Sherbrooke
- Mme Claire Morin, administratrice
Présidente Comité des usagers affilié
Hôpital de Chicoutimi – **Saguenay**
- Mme Francine Leroux, administratrice
Comité des usagers Lac-des-Deux-Montagnes
Laurentides
- M. Benoit Turcotte, chef administration et Web
- Me Stéphanie Yanakis, avocate
- Me Nancy Piché, avocate
- Me Céline Dauphinais, avocate
- M. Benoit Racette, formateur

TÉL. : (514) 861-5922
SITE WEB www.cpm.qc.ca
COURRIEL info@cpm.qc.ca

Conseil pour la protection des malades
3565 rue Berri, bureau 230
Montréal (Québec) H2L 4G3

FICHE INSCRIPTION ET PAIEMENT



Fête du 50^e anniversaire de constitution du Conseil pour la protection des malades (CPM)

24 SEPTEMBRE 2024

Événement propulsé par TACT intelligence-conseil

- Hôtel Courtyard / Montréal Centre-ville
 - 380 boul. René-Lévesque Ouest, Montréal (Québec) H2Z 0A6
- Animatrice : Mme Isabelle Maréchal, animatrice, comédienne
- Présence de nombreuses personnalités politiques et d'affaires
- Livret sur l'œuvre de Claude Brunet – CPM, remis aux participant(e)s du 5 à 7
- Event open to the general public
- PLACES LIMITÉES : PREMIERS ARRIVÉS, PREMIERS SERVIS !

Partie 1. 11 h 30 à 14 h : CONFÉRENCE-MIDI AVEC REPAS SERVI AUX TABLES

- Conférence : PL 15, l'avenir de la défense des droits des usagers
- Conférencier(ère) à confirmer
- Prix : **150 \$**

Partie 2. 17 h 00 à 20 h : COCKTAIL DÎNATOIRE – FORMULE 5 À 7

- Sous le signe de la fête
- Plusieurs invités d'honneur, personnalités politiques, du milieu de la santé et du milieu des affaires
- Prix : **150 \$**

Inscription aux 2 parties / Forfait de 250 \$ (rabais de 50 \$)

CPM EXPRESS

N.B. Le (la) président(e) de chaque comité affilié et EN RÈGLE DEPUIS LA PÉRIODE 2023-2024 ET POUR L'ANNÉE 2024-2025, est invité gracieusement à l'événement. Vous n'avez qu'à vous inscrire en mentionnant votre titre de président(e). Formulaire d'inscription en annexe.

Participant(e) :

Nom, prénom : _____

Titre : _____

Adresse postale : _____

Courriel : _____

Nom du comité (si applicable) : _____

Événement / Partie 1 : 150 \$ _____

Événement / Partie 2 : 150 \$ _____

ou

Événement / Forfait à 250 \$ _____

Inscription envoyée à : M. Benoit Turcotte

- bturcotte@cpm.qc.ca
- Par la poste : 3565 rue Berri, bureau 230, Montréal (Québec) H2L 4G3
 - Chèque à l'ordre de : Fondation Claude-Brunet
- Par téléphone : 514-861-5922
- Paiement en ligne : instructions à venir

AU PLAISIR DE VOUS Y RENCONTRER!